

**RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT  
RELAIS PETITE ENFANCE**

8 Place du Général de Gaulle 59790 RONCHIN  
TÉL : 03.20.57.09.54

**Référence**

PG/JM/XT/CH

**Préambule :**

Le Relais Petite Enfance est une structure municipale, s'inscrivant dans le cadre de la politique petite enfance menée par la ville. Il fait l'objet d'un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales. Il y a une convention pour une durée limitée entre les deux partenaires.

Le relais petite enfance est un espace public ouvert à tous les ronchinois, professionnel(le)s de l'accueil individuel assistant(e)s maternel(le)s ou enfants de moins de 4 ans qu'ils (ou elles) accueillent et aux parents en recherche d'un mode de garde d'informations sur la petite enfance.

Le relais petite enfance est un lieu de vie, d'écoute, d'information, d'animation et de médiation qui se veut neutre et professionnalisant.

**LES MISSIONS DU RELAIS PETITE ENFANCE**

Le relais petite enfance est un lieu d'information pour TOUS, c'est un lieu d'accueil ouvert au public, dont :

- les parents et futurs parents,
- les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s,
- les candidat(e)s à l'agrément-les employé(e)s à domicile pour la garde d'enfants.

Le Conseil Départemental conserve toutes les attributions en matière d'agrément et du suivi des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s.

Le relais petite enfance propose :

**AUX PARENTS**

- de les aider dans leur recherche d'un mode de garde adapté à leurs besoins,
- de les informer sur leur fonction d'employeur (aide aux contrats, fiches de paie, démarches auprès de la CAF, déclarations PAJEMPLOI/URSSAF...).

**AUX PROFESSIONNEL(LE)S DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL**

- de les aider dans l'exercice de leur profession en les informant sur leur statut,

- de bénéficier d'un espace de rencontres et d'échanges professionnels, ainsi que de temps de formations complémentaires,
- d'être médiateur en cas de désaccords ou de conflits.

#### AUX ENFANTS

- de bénéficier d'un espace de jeux et d'activités, en présence de leur assistant(e) maternel(le), ou garde à domicile.
- de rencontrer d'autres enfants et d'autres adultes pour se préparer en douceur à la vie en collectivité.

### **LE FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE**

Les Missions de la Coordination Petite Enfance

**Mettre en œuvre la politique municipale petite enfance dans le respect des textes législatifs règlementant cette activité, et les conventions établies avec les multiples partenaires de la petite enfance.**

**Forger une dynamique commune, partagée par l'ensemble des structures du service petite enfance.**

**Mettre en place un observatoire local de l'offre et de la demande d'accueil.**

**Organiser et animer la commission d'attribution de places pour les structures d'accueil municipales.**

**Orienter, réguler les demandes de places des familles.**

**Animer, mettre en place et participer aux réseaux de partenaires concernant la petite enfance, notamment sur les champs de la parentalité, tel que le REAAP.**

**Etre le relais entre ces partenaires et les structures EAJE de ce travail en réseau.**

Cette professionnelle de la petite enfance coordonne et met en œuvre les actions en direction des parents, des enfants et des assistant(e)s maternel(le)s. Elle sera secondée sur les temps d'animation par un membre de l'équipe de la ludothèque municipale.

Le présent règlement a pour objectif de présenter le fonctionnement et l'organisation du relais petite enfance, et de définir les droits et devoirs des utilisateurs de ce service.

- 1- «Adhérer»au relais pour participer aux temps collectifs et aux temps de

formations complémentaires.

En plus de l'information ouverte à tous, le relais petite enfance propose des temps de regroupement aux professionnel(le)s et aux enfants de moins de 4 ans qu'ils ou elles accueillent. Les professionnel(le)s et les familles peuvent bénéficier de ces activités en adhérant à ce service.

L'adhésion au relais est gratuite. Elle se concrétise par la signature du règlement intérieur qui les engage au respect des règles.

Cette adhésion implique un certain nombre de conditions à remplir :

-être un parent d'un enfant accueilli chez un(e) assistant(e) maternel(le) agréé ou employer une garde à domicile sur RONCHIN.

-être assistant(e) maternel(le) agréé , garde à domicile ou assistante familiale sur la Ville de RONCHIN.

**L'accord signé des parents est exigé pour autoriser la fréquentation du relais par les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants.**

## 2 – Les services proposés

Il est possible de solliciter la responsable du service petite enfance à tout moment pour un entretien, sur rendez-vous.

Il vous est possible d'établir une demande d'accueil en structure collective municipale ou de déposer une annonce en recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le), sur le site de la Ville de Ronchin, mes démarches en ligne ou prendre contact avec le service par mail à [rpe@ville-ronchin.fr](mailto:rpe@ville-ronchin.fr) ou 03.20.57.09.54.

Les permanences administratives sont sur rendez -vous pour les parents employeurs et assistant(e) maternel(le), garde à domicile soit en présentiel, le jeudi de 14h à 18h00 ou par téléphone le mercredi de 11h à 12h00.

Pour les parents : ces permanences ont pour objectif de transmettre des informations pratiques et actualisées sur les modalités d'accueil, d'accompagner la fonction d'employeur, permettre un échange et une écoute.

Pour les assistant(e)s maternel(le)s, gardes à domicile : ces permanences ont pour objectif de transmettre des informations pratiques et actualisées sur le métier, la réglementation et le développement de l'enfant.

Les temps collectifs :

Les temps d'animation ont lieu du lundi au jeudi de 09h00 à 11h00 ,hors vacances scolaires.

Les séances se déroulent au sein de la salle de la ludothèque municipale , aménagée pour répondre aux normes et aux besoins des jeunes enfants.

La capacité d'accueil est de 20 enfants accompagnés de son parent et/ou assistante(e) maternel(l) et /ou garde à domicile.

Pour des raisons pratiques , il est fortement recommandé d'arriver avant 09h30 ou de signaler son absence.

Les poussettes sont stationnées dans le hall de la ludothèque.

Un port de chaussures exclusivement réservé à la salle est demandé pour les adultes ainsi que les enfants marchants.

La participation à ces séances est soumise à une inscription auprès de la responsable du relais petite enfance par mail : [rpe@ville-ronchin.fr](mailto:rpe@ville-ronchin.fr) ou 03.20.57.09.54.

Les assistant(e) s maternel(le)s ont la possibilité de s'inscrire pour une séance tous les quinze jours. En fonction de la fréquentation, une liste d'attente permettra de rappeler les usagers en fonction des créneaux vacants.

Il n'y a pas de tacite reconduction pour les inscriptions.

En cas d'absence prévisible, il est fortement conseillé de prévenir la responsable du relais petite enfance par téléphone dès 8h30 pour qu'elle puisse contacter les personnes en liste d'attente.

L'autorisation parentale annuelle doit être remise avant toute participation.

Pendant la séance , les enfants restent sous la responsabilité de l'accompagnant ( parent, assistant(e) maternel(le) , garde à domicile).

Le téléphone portable doit être utilisé en cas de réelle nécessité.

La prise de photographie ou de film doit être soumise à une autorisation de droit à l'image.

L'accompagnant doit prévoir l'essentiel pour effectuer un change dans les conditions d'hygiène requises et/ou une tenue de rechange.

Les enfants présentant une hyperthermie au delà de 38°5 ne seront pas accueillis.

Il est demandé de prévenir le plus rapidement possible la responsable du relais petite enfance en cas de maladie contagieuse ( varicelle, gastro entérite,...) afin d'éviter toute contamination des autres usagers.

Les attendus de l'atelier :

Les séances sont structurées pour répondre aux besoins du jeune enfant et de d'enrichir les pratiques des accompagnants.

Un planning mensuel d'animation servira de support à ces ateliers.

Il sera affiché au sein du relais petite enfance ainsi que sur le site de la Ville de Ronchin, rubrique « accueil individuel ».

Une activité se doit d'être ludique et menée de façon à encourager l'enfant dans l'acquisition de ses compétences. L'expérimentation et la découverte sensorielle sont les maîtres mots.

La valeur mise en avant est la bienveillance.

Les espaces de vie et de jeux seront aménagés pour que chacun puisse être accueilli dans des conditions propices à son bon développement.

Durant l'atelier , des échanges d'idées , de pratiques seront de mises afin de pouvoir s'en imprégner et de les proposer de nouveau dans un autre contexte.

Les temps forts :

Le relais petite enfance organise ou participera à des événements tels que la fête de fin d'année, le carnaval, semaine de la petite enfance... il s'agit de temps festifs où chacun peut s'investir et mettre en lumière ses compétences.

**Patrick GEENENS**  
Maire, Vice-Président  
de la Métropole  
Européenne de Lille

**Toute la correspondance doit être adressée à :**  
**Monsieur le Maire**  
**Hôtel de Ville**

650, avenue Jean Jaurès  
59790 RONCHIN

**Tél :** 03.20.16.60.00  
**Fax :** 03.20.16.60.38

[www.ville-ronchin.fr](http://www.ville-ronchin.fr)  
Facebook : Ville de Ronchin